



FONDS INTERNATIONAL
D'INDEMNISATION DE 1992
POUR LES DOMMAGES
DUS À LA POLLUTION
PAR LES HYDROCARBURES

QUATRIÈME GROUPE DE TRAVAIL
INTERSESSIONS
Point 2 de l'ordre du jour

92FUND/WGR.4/7/1
15 mai 2007
Original: ANGLAIS

MESURES AUTRES QUE TECHNIQUES VISANT A PROMOUVOIR LE TRANSPORT MARITIME DE QUALITE DES HYDROCARBURES

SINISTRES DE POLLUTION METTANT EN CAUSE DES NAVIRES NE RELEVANT NI DU CHAMP
D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES SOCIETES DE CLASSIFICATION
NI DE CELUI DE L'INTERNATIONAL GROUP OF P&I CLUBS

Soumis par l'International Tanker Owners Pollution Federation Limited (ITOPF)

Résumé: À sa deuxième réunion de mars 2007, le quatrième Groupe de travail intersessions a décidé d'inviter l'ITOPF à examiner si la fréquence des déversements (au nombre de 15) dont il avait été signalé qu'ils ne relevaient pas du champ d'intervention des clubs P&I appartenant à l'International Group of P&I Clubs exprimait une tendance. L'examen de l'ensemble des données n'a permis de discerner aucune tendance dans la fréquence des déversements.

Mesures à prendre: Prendre note des renseignements fournis.

1 Introduction

- 1.1 À la deuxième réunion du quatrième Groupe de travail intersessions tenue en mars 2007, le Directeur adjoint/Conseiller technique a présenté les conclusions d'une étude du Secrétariat visant à déterminer la mesure dans laquelle les navires ne relevant ni du champ d'intervention des sociétés de classification qui étaient membres de l'Association internationale des sociétés de classification (IACS) ni de celui des assureurs appartenant à l'International Group of P&I Clubs devraient faire l'objet de l'attention particulière du Groupe de travail.
- 1.2 L'étude s'est appuyée sur des données réunies par l'International Tanker Owners Pollution Federation Limited (ITOPF) et par les FIPOL. Il a été indiqué que l'on avait constaté que 1 313 sinistres au total, sur une période de 35 ans, avaient donné lieu à des déversements d'hydrocarbures persistants à partir de navires-citernes assurés par des clubs appartenant à l'International Group of P&I Clubs, et que seulement 15 sinistres de ce type mettaient en cause des navires qui n'étaient pas assurés par des clubs appartenant à l'International Group ou qui n'étaient pas réassurés au titre de l'accord de pool de l'International Group. Les conclusions de cette étude ont été présentées dans le document 92FUND/WGR.4/4/1.

2 Le problème en cause

- 2.1 Suite à une question de la délégation chypriote concernant le dégagement éventuel d'une tendance dans la distribution des 15 déversements ne relevant pas du champ d'intervention de l'International Group of P&I Clubs, l'ITOPF a été invité par le Groupe de travail à examiner la question de savoir si la fréquence des déversements comme indiqué dans ce sous-ensemble de données avait augmenté ou diminué au cours de la période de 35 ans couverte par la base de données de l'ITOPF.
- 2.2 Un examen des données en question a révélé que les déversements s'étendaient sur la période allant de 1970 à 2001, le nombre de sinistres annuels variant entre zéro et deux. Les données ne sont révélatrices d'aucune tendance, comme le montre le tableau suivant:

Année	1970	1974	1978	1986	1988	1990	1991	1993	1994	1996	1998	1999	2000	2001
Nombre	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1

- 2.3 Le sous-ensemble de données a également été examiné de façon à voir si d'autres tendances se dégagent. Comme on doit s'y attendre, la plupart des navires en cause étaient de petites dimensions, dix navires étant inférieurs à 1 000 tjb, cinq de l'ordre de 1 000 à 10 000 tjb et un navire ayant de plus grandes dimensions. Les données n'ont révélé aucune autre caractéristique importante.

3 Mesures que le Groupe de travail est invité à prendre

Le Groupe de travail est invité à prendre note des informations contenues dans le présent document.
